



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

revendications

Question écrite n° 99535

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les attentes des Français établis hors de France. M. le député a organisé une grande consultation numérique participative des Français d'Amérique du Nord sur leurs attentes en tant qu'expatriés. Nos compatriotes expatriés souhaitent que soit créé un Conseil France de type « cellule de recommandations de politiques publiques » qui regrouperait sous différents thèmes (économie, social, emploi, vie politique, etc.) les idées et dispositifs concrets et pragmatiques qui ont fait leur preuve dans les pays d'accueil des expatriés et qui pourraient être applicables en France. En dehors de tout aspect politicien, les conseillers consulaires de chaque pays pourraient en être les coordonnateurs. Un Livre Blanc annuel devrait être élaboré et transmis aux autorités françaises pour inspiration et intégration éventuelle dans des recommandations parlementaires. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le dispositif national de représentation des expatriés est constitué, outre les représentants élus au Sénat et à l'Assemblée nationale, par 95 conseillers à l'AFE et 442 conseillers consulaires, élus de terrain. Cette représentation, particulièrement complète depuis les réformes ayant permis en 2011 la création des députés des FAE, et en 2013, la création des conseillers consulaires, permet d'assurer une écoute et une analyse des préoccupations de nos ressortissants expatriés au plus près du terrain, et de relayer ces éléments jusqu'aux plus hautes instances nationales. La réforme des conseillers consulaires, en particulier, permet d'associer très étroitement ces représentants, issus de la société civile, au travail de nos consulats, autant dans l'analyse des sujets que dans la participation aux conseils consulaires opérationnels. L'Assemblée des Français de l'étranger, en outre, est composée de six commissions qui travaillent sur diverses thématiques (affaires sociales et anciens combattants ; lois, règlements et affaires sociales ; sécurité et protection des personnes et des biens ; commerce extérieur, développement durable, emploi et formation ; budget et fiscalité ; enseignement, affaires culturelles de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie). L'AFE se réunit deux fois par an à Paris, et les travaux de ses commissions permettent de relayer les préoccupations des FAE au travers des résolutions et des motions qui sont adoptées, et transmises au gouvernement et au Parlement. Le gouvernement estime que la recommandation de politiques publiques incluant la proposition de bonnes pratiques constatées dans les pays de résidence, entre pleinement dans les missions de cette architecture institutionnelle de représentation des FAE.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99535

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7855

Réponse publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 9951